

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 046-214600892-20230609-2023_051-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31.05.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, MM. DELTORT,
FAYEMENDY.

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Absents : MM. ROTTIER, LEVASSEUR

Mme BROUSSE a donné procuration à M. CALASSOU.
M. DARQUES-ROSE a donné procuration à M. PEUCH.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

2023-051

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11

OBJET

**PRISE DE
COMPETENCE
FACULTATIVE
« SANTE ET ACCES
AUX SOINS »
PAR LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LA
VALLEE DU LOT ET
DU VIGNOBLE**

Note explicative de synthèse :

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil
communautaire, lors de la séance du mercredi 24 mai 2023 a voté à
l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes. Cette
dernière exercera la compétence facultative « Santé et accès aux soins ».*

*Monsieur le Maire indique que les procédures de modifications
statutaires à mettre en œuvre sont celles définies à l'article L.5211-20 pour la
réécriture et le reclassement des compétences, et à l'article L.5211-17 pour le
transfert de nouvelles compétences.*

*Elles seront actées uniquement si elles recueillent l'avis favorable du conseil
communautaire et de deux tiers des communes représentant la moitié de la
population ou l'inverse, ainsi que celui de la commune dont la population est
la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population
totale concernée.*

*Chaque conseil municipal disposera d'un délai maximum de 3 mois à compter
de la délibération de l'organe délibérant de la communauté.*

*Toutefois, le préfet pourra prendre son arrêté avant l'expiration de ce délai si
la majorité requise des communes et le conseil communautaire se sont déjà
prononcés en faveur du transfert.*

*A défaut de délibération prise par une commune, son avis est réputé favorable.
L'article L. 5211-17 du CGCT dispose que : « Les communes membres d'un
établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment
transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont
le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les
biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice. [...]*

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

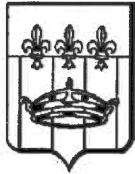
Le 20/06/2023

Publié ou notifié

le 20/06/2023



..!..



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2023-051

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11

OBJET

**PRISE DE
COMPETENCE
FACULTATIVE
« SANTE ET ACCES
AUX SOINS »
PAR LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LA
VALLEE DU LOT ET
DU VIGNOLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 20/06/2023

Publié ou notifié

le 20/06/2023



Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID : 046-214600892-20230609-2023_051-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31.05.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, MM. DELTORT,
FAYEMENDY.

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.

Absents : MM. ROTTIER, LEVASSEUR

Mme BROUSSE a donné procuration à M. CALASSOU.
M. DARQUES-ROSE a donné procuration à M. PEUCH.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

../..

Après plusieurs mois de travail, un diagnostic territorial partagé de santé
a été présenté par la C.C.V.L.V. à la commission santé le 17 avril 2023.

Ce document a permis de dresser un bilan collectif des besoins, des ressources,
des difficultés existantes sur notre territoire pour nos populations. Afin de
mieux répondre aux besoins de nos administrés et de définir une stratégie
cohérente sur notre territoire, il est proposé de doter la communauté de
communes d'une compétence facultative « santé et accès aux soins ».

Les enjeux suivants ont été identifiés pour l'exercice par la Communauté
de communes de ladite compétence :

- Etablir un diagnostic de santé territorial,
- Maintenir une offre de soins de proximité, en matière de service à la population,
- Réaliser des acquisitions foncières en vue d'effectuer des projets immobiliers,
- Porter des projets immobiliers, construire ou rénover des bâtiments tels que des maisons de santé pluridisciplinaires, des cabinets médicaux (mis à disposition par location à des professionnels de santé), ainsi qu'un centre de santé.
- Promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé,
- Favoriser l'accès aux soins des administrés, en favorisant l'itinérance des dispositifs de santé.
- Coordonner les politiques de prévention,
- Développer un réseau partenarial avec les institutionnels et les établissements de soins.
- La possibilité de salarier des professionnels de Santé.
- L'accompagnement de la montée en puissance de la Santé Numérique.
- Participer aux différentes commissions de nos partenaires (Agence Régionale de Santé, P.E.T.R., etc...

../..



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 20/06/2023

ID: 046-214600892-20230609-2023_051-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à 20h30,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Gérard CALASSOU, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31.05.2023

Présents : MM. CALASSOU, PEUCH, Mmes DELAIR, DAVID,
M. ROUCH, Mmes CAMPOURCY, BOON, MM. DELTORT,
FAYEMENDY.

Excusés : Mme BROUSSE, M. DARQUES-ROSE, Mme HALL.
Absents : MM. ROTTIER, LEVASSEUR

Mme BROUSSE a donné procuration à M. CALASSOU.
M. DARQUES-ROSE a donné procuration à M. PEUCH.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAVID

././.

- Sont désignés d'intérêt communautaire les sites immobiliers suivants :
- Maison de Santé Pluridisciplinaire de Prayssac
- Etablissement de soins primaires Pluridisciplinaire de Sauzet
- Centre de Santé de Puy l'Evêque

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- Vu le code général des collectivités territoriales, dont les articles L 2334-2, L 5211-17, L 5214-16, L 5211-20 ;

- Considérant l'avis favorable de la commission santé en date du 17 avril 2023,

- Considérant la délibération du conseil communautaire du 24 mai 2023.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver, la modification des statuts de la communauté de communes et ainsi permettre à la communauté de communes d'exercer la compétence facultative « santé accès aux soins »,

- de charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

2023-051

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11

OBJET

**PRISE DE
COMPETENCE
FACULTATIVE
« SANTE ET ACCES
AUX SOINS »
PAR LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LA
VALLEE DU LOT ET
DU VIGNOBLE**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 20/06/2023

Publié ou notifié

le 20/06/2023



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Gérard CALASSOU

